

## Pourquoi rejoindre un jardin partagé ?

- Une bouffée d'air frais, un endroit calme pour se ressourcer et prendre soin de sa santé.
- Un moyen de **manger mieux et de saison**, à moindre coût
- Une manière **d'apprendre à jardiner** avec d'autres
- Un lieu de **rencontres entre voisins**
- Des **vergers** dont les fruits sont mis en commun et partagés
- Un geste pour **la nature et la biodiversité, une action de lutte contre le changement climatique**

Pas besoin d'être un expert ou d'avoir la main verte : ici, on **apprend en faisant, ensemble**.



## Qui puis-je contacter ?

Contactez la mairie de la commune sur laquelle votre jardin est basé.

## Combien ça coûte ?

La participation varie selon les communes. Elle est parfois **gratuite / à prix libre ou nécessite une participation** selon les jardins. Parfois, une petite adhésion à une association est demandée pour couvrir les frais de graines, d'outils ou d'eau. Renseignez vous auprès de votre mairie.

## Ouvert à toutes et tous !



# OSEZ LES JARDINS PARTAGES EN ARIEGE !

Un lieu simple, joyeux, fertile... pour cultiver bien plus que des légumes.

Un jardin partagé, c'est un coin de nature accessible à tous au cœur de la commune. On y cultive des légumes, des fruits, des fleurs, des idées, et surtout... le plaisir d'être ensemble.

Il existe plusieurs types de jardins :

- **Le jardin partagé** : on cultive à plusieurs, dans une grande parcelle commune. On s'organise ensemble, on se donne des coups de main, et on partage les récoltes et les moments de vie.
- **Le jardin familial** : chacun dispose de sa propre parcelle individuelle, pour y faire pousser ce qu'il veut, tout en partageant des outils et des rencontres avec les autres jardiniers.
- **Le jardin collectif** : il est souvent animé par une école, une maison de quartier, une association ou une structure d'insertion. Il peut accueillir des animations, des ateliers, des enfants ou des personnes en difficulté.



Venez voir,  
venez goûter,  
venez jardiner !



## Comment ça marche ?

- Je m'informe à la mairie ou auprès de la structure référente.
- Je visite le jardin, je rencontre les personnes qui y sont déjà
- Je choisis ma manière de participer : seul, en famille, ponctuellement ou plus régulièrement
- Je m'engage à respecter la charte du lieu, à prendre soin des plantes... et des autres !

Si une adhésion est demandée, elle ne confère pas de droit de propriété mais droit d'usage partagé dans le respect de la charte.

Cette carte n'est pas exhaustive :  
de nouveaux jardins et vergers  
émergent régulièrement en Ariège

Retrouvez la  
carte en ligne

